

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

CORRESPONDANCE LYONNAISE.

Lyon, 2 juillet 1851.

Monsieur le Rédacteur,

Les solennités de la Fête-Dieu sont terminées depuis trois jours au grand regret de tous les bons catholiques. Il faut avoir vu cet empressement, cette joie chrétienne qui a épanoui pendant 10 jours les fronts des enfants de Dieu pour comprendre tout ce que la France possède, malgré toutes les séductions de l'erreur, de cœurs purs, d'âmes nobles et vraiment religieuses. L'année dernière, une seule paroisse voulut accompagner la marche pacifique et triomphante de l'Homme-Dieu; on craignait tant encore! Et puis on redoutait les scandales possibles d'hommes tristement cyniques et fous. Aussi, ce ne fut qu'avec la protection de la troupe de ligne que la plus grandiose des processions sortit de la primatiale St-Jean.

Cette année, les vingt-deux paroisses de Lyon et de ses faubourgs, ont parcouru nos quais, nos places et nos rues et ont fait escorte nombreuse et pieuse au roi de l'univers. Soixante à soixante-cinq reposoirs étaient élevés dans tous les lieux les plus convenables, et resplendissaient de blancheur, de verdure, de lumière et de richesse. Toutes les rues étaient parsemées de fleurs, toutes les maisons tendues de draperies et de tapis; la foule attentive et recueillie, et je n'ai pas osé dire que sur un seul point de la ville le plus profond respect religieux ait été troublé... Espérons donc et nous serons sauvés.

Voici comment sont organisées nos processions de la Fête-Dieu à Lyon; je choisis celles de la Cathédrale:—

Un escadron de dragons ouvrant la marche.—La grande bannière de la ville.—Des agents, des surveillants, un commissaire de police.—Un grand Christ porté par de jeunes filles.—Un groupe de jeunes filles portant des guirlandes et des corbeilles de fleurs.—Une bannière de la Ste. Vierge.—Les jeunes enfants vêtus de blanc.—Un chœur de chant de jeunes personnes vêtues de blanc.—Un grand Christ de confrérie les agrégées de cette confrérie.—Les pensionnats de jeunes personnes.—Une bannière de Ste. Anne.—Un second chœur de chant.—Le grand oriflamme bleu sur lequel sont brodés ces mots en lettres d'or: *O Marie, protégez la France!*—Des groupes de jeunes filles vêtues de blanc portant des oriflammes.—Une bannière.—Dames de l'œuvre.—Personnes non vêtues de blancs.—Bannière de St. Louis de Gonzague.—Pensionnat de jeunes gens.—Enfants des Frères des Ecoles Chrétiennes.—Bannière de la confrérie du St. Sacrement.—Jeunes hommes et hommes.

Quelques généraux en grande tenue.—Quelques officiers de l'état major de la place.—Le suisse en grande tenue.—Le porte-croix.—Les acolytes.—Le petit séminaire de St. Jean. Les élèves du grand séminaire tonsurés; les minorés en surplis.—Les sous-diacres et diacres en dalmatiques.—Les chapelains du chapitre primatial en chasubles.—Les chanoines du chapitre en chappes.—Un tambour-major en grand uniforme.—Six tambours.—Une musique militaire composée de 60 musiciens.—La croix archiépiscopale portée par un archidiacre.—Prêtres en échoppes.—La croix archiépiscopale.—Les encenseurs au nombre de 36, (tous les plus grands élèves du grand séminaire).

Le St. Sacrement porté par le Cardinal-Archevêque. Sous le dais, à côté et derrière lui sont ses Grands-Vicaires Titulaires et Ho-

noraires, son aumônier et son secrétaire, tous revêtus de chappes en drap d'or brodé. Le dais est porté par huit diacres en dalmatiques. Au quatre coins du dais, 4 cêres portent des lanternes gothiques à vitraux bleus. Derrière le dais marchent les confrères du St. Sacrement avec leurs flambeaux, puis des femmes, et enfin la marche de la procession est fermée par un piquet de dragons à cheval.

Voilà monsieur, la marche de nos processions à Lyon. Dans toutes les paroisses c'est à peu de chose près la même chose, seulement le clergé est beaucoup inférieur en nombre. Il n'y a pas autant de grandiose, mais il y a beaucoup plus de poésie. Quoi de plus poétique que les petites filles et les petits garçons si bien vêtus, représentant nos saints et saintes, nos martyrs; portant des guirlandes, des corbeilles, des symboles. Et ces jeunes filles formant de longues lignes et de gracieux groupes de blanc d'une éclatante pureté. Et ces fleurs et ces chants joyeux, tout n'est-il pas fait pour détacher l'âme des plaisirs de la terre et la faire monter vers les régions célestes. Tout ne prouve-t-il pas que la foi qui vit toujours au fond de nos cœurs, est bien vivante et bien efficace. Ah! que je plains les villes qui, comme Paris ne s'épanchent jamais en des sentiments d'allégresse et de triomphe en dehors de leurs églises. Il est vrai que si les deux ou trois gouvernements qui se sont rapidement succédés y avaient mis de la bonne volonté, Paris pouvait chaque année assister au spectacle touchant des processions de la Fête-Dieu.

S'il est des jours qui exaltent l'âme à la vue des sentiments religieux, il en est qui la contristent par le spectacle des ravages que fait dans les cœurs l'éloignement de toute pratique religieuse. Les âmes sont décidément à l'ordre du jour. Sur tous les points de la France, pour le moindre prétexte, deux hommes vont se mesurer sur le terrain et souvent y trouvent la mort tous deux. C'est ce qui est arrivé à deux rédacteurs de journaux très-opposés d'opinion, M. De Ginesous et Ollivier. M. Ollivier est tombé roide mort et M. De Ginesous a eu la poitrine traversée d'une épée en outre par le sabre de son adversaire. Il paraît que l'on désespère de le sauver. Plus heureux que son adversaire, il a pu recevoir les derniers secours de la religion. Un prêtre promptement appelé et encore plus promptement arrivé sur les lieux a reçu sa confession et l'a administré. Peut-être, hélas! si M. Ollivier eût survécu, n'eût-il pas voulu des derniers secours de la religion; tristement impie et par ses paroles, et par ses écrits, et par ses actions, n'avait-il pas dans le cœur cette haine et cette incrédule qu'il affichait avec cynisme chaque jour dans les colonnes de son journal?

Quand donc aurons-nous des lois efficaces contre un usage aussi barbare et aussi meurtrier? Quand donc que notre gouvernement se réveillera de son inertie pour donner à la France des lois qui fassent sa gloire, son bonheur et sa sécurité?

La question de révision fait un pas en avant et deux en arrière; c'est le véritable moyen de ne jamais arriver à aucune solution. Quand pour 25 francs par jour on n'a rien à faire, il faut bien ménager le peu qu'on a pour ne pas avoir l'air oisif.

Notre pauvre Lamennais avait fait demander, il a quelques jours, une conférence au Rév. P. Ventura, son ancien ami. Le célèbre Théatin s'est rendu à son invitation, mais dans une maison tierce, et l'entrevue a duré trois heures. Le père Ventura a discuté avec cette triste brochette toutes les erreurs fa-

tales qui l'on fait tomber de si haut et si bas; il ne lui a épargné aucune vérité; et quand il a été près de se retirer, l'abbé de Lamennais lui a dit: "Ne soyez pas trop cruel pour moi, j'aurai peut-être besoin de vous avant peu."

Le général Cavaignac devient décidément le Don Quichotte de la république. Maigre et roide comme le héros de la Manche, il se montre toujours prêt à rompre des lances en faveur de cette Dulcinée des barricades. Son voisin de la Montagne, Antony Thouré joue, le rôle de Sancho Pacha, déridant la gravité de son maître par ses sentences et ses lazzi, prêt à guérir ses blessures avec l'onguent de *fier à bras*. Deux pareils héros seront bien capables de maintenir sur un bon pied cette république que tout le monde attaque et qui est prête à s'engloutir dans une monarchie ou un empire? Hélas! trois fois hélas! je crains bien que leurs efforts soit vains et que plus ou moins tôt ils ne soient obligés de chanter ses funérailles; car comment voulez-vous qu'une forme de gouvernement quelconque se maintienne quand elle est attaquée par l'immense majorité d'une grande nation, par tous les quolibets, toutes les intrigues et tous les sarcasmes possibles.

Il paraît que les Parisiens sont très-contents depuis quelques jours. On leur a donné des plaisirs pour leur argent, ce qui est très rare. La semaine qui vient de s'écouler a appartenu tout entière aux tambours, comme aux temps guerriers où la France partait pour Austerlitz et Wagram. Maintenant elle va moins loin, elle se contente de la plaine de Satory; et les Parisiens qui ne demandent que des revues, faute de barricades, se contentent très facilement. O progrès de la chimie!!!

Il paraît que l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie et tout le diable et son train, musique en tête et fourgons en queue se sont mis en route pour le champ de mars. Gamins et curieux étaient trois fois plus nombreux que les soldats déjà fort respectables par le nombre. Si ces jours là l'enthousiasme avait été au même degré que la température, au moins une révolution, peut-être deux seraient sorties de ces revues. Mais si le thermomètre Réaumur atteignait une élévation connue seulement des vers à soie, l'enthousiasme politique restait, hélas! au niveau de la glace fondante. Des flammes dans le ciel, de la neige dans les esprits, il n'y avait pas de chance possible pour une révolution. Il est vrai que ça et là quelques enfoncez du dix décembre criaient bien: *Vive Napoléon!* mais d'impayables amis de la démocratie leur répandaient par un formidable: *Vive la République!*

A part cela il n'y a eu que quelques coups de poings entre gamins.

Il paraît que les scènes de violence des républicains montagnards avancent singulièrement la question de la Dictature Bonapartiste. Chacune de ces séances orageuses rend l'Elusé tout joyeux et accroît ses espérances. Il guette l'occasion de quelques voix de fait dans l'intérieur de l'Assemblée pour, sous prétexte d'y faire la police, en finir avec le régime parlementaire; ce qui arrivera infailliblement puisque les montagnards semblent conspirer pour faciliter l'exécution de ce projet.

Voilà tout ce qui s'est passé pendant cette quinzaine. Des tempêtes sur la montagne, des menaces, des duels. En dehors du parlement de l'ennemi, de l'anxiété, des incertitudes, des vols et des assassinats; j'allais oublier de vous dire beaucoup de suicides, car ils sont bien pour le moins aussi nombreux que les duels.

Toutes les lettres qui arrivent de Rome ne sont remplies que par le récit des attentats auxquels ne cessent de se livrer les démagogues. La politique de l'assassinat se perpétue. Suivez cette traînée de sang qui, en 1846, commence par le meurtre de Joseph Leu, en Suisse, puis se continue en 1848, par l'assassinat de Rossi et de Ximenès à Rome; de Linowski à Francfort; du général Latour, à Vienne; du général Lamberg; du général Bréa à Paris. Voilà, voilà, monsieur, les œuvres de la révolution. Aimons-la donc cette chère révolution, consacrons lui donc tous nos instants et tout notre être!!!... Chaque jour elle fait entendre de nouvelles menaces; chaque jour elle frappe de nouveaux coups; jusque quand, lâches que nous sommes, laisserons-nous le tigre s'altérer de sang?

Les mazzinistes ne sont pas à bout d'invention Voyant que par la force ils n'ont pu venir à bout d'empêcher à la population et surtout aux Français de fumer des cigares, ils ont inventé des cigares qui font explosion. Plusieurs officiers français ont été blessés par ces espèces de pétards.

L'empressement des gouverneurs de diverses provinces du Portugal à destituer les anciens employés, est tel, que Saldanha est forcé de se les inviter à plus de modération. Il craint qu'une révolution nouvelle ne soit faite par les employés destitués. Ce général Louvois toujours entre le parti septembriste et les torches révolutionnaires.

Les nouvelles d'Allemagne sont toujours de nul intérêt. Il y a bien dans l'air de vagues rumeurs qui passent comme un écho des grands bruits qui se sont faits, mais c'est tout. Olmutz et Varsovie sont muets. St. Petersburg garde le silence et les Cosaques attendent.

On dit Lord Palmerston très-satisfait de lui. Cet homme d'Etat, véritable fléau de l'Europe, est joyeux de voir l'Italie palpitante prête d'expirer sous les étreintes despotiques de l'Autriche. Tous les malheurs inséparables des révolutions, la ruine des familles et des fortunes, l'invasion étrangère et les contributions de guerre, le commerce et l'industrie perdus pour une longue suite d'années, tels sont les bienfaits que sont assurés de recueillir toutes les nations assez folles ou assez cupides pour se fier aux promesses de cet homme inqualifiable.

M. L. M. C.

Les sociétés secrètes en Hollande.

On sait que le protestantisme a organisé en Hollande une foule de sociétés secrètes dont le but commun est de travailler par tous les moyens à ravir aux catholiques hollandais le peu qu'ils ont de liberté. Un des hommes qui servent avec le plus de courage, de dévouement et de talent la cause de l'Eglise dans les Pays-Bas, a publié naguère à Amsterdam une brochure remplie des renseignements les plus instructifs sur l'organisation et les manœuvres de ces diverses associations. Ne pouvant, à notre grand regret, reproduire cet écrit tout entier, nous voulons du moins essayer de le résumer. Il a pour titre: *Une séance de la société secrète UNITAS*, et il est adressé au rédacteur en chef du journal catholique d'Amsterdam, le Tjld. L'auteur commente par analyse le compte-rendu UNITAS pour l'année 1850, compte-rendu lu le 31 mai 1850, à la huitième assemblée générale de la société: "L'Assemblée se composait de huit membres de l'administration supérieure de la société, d'un délégué de l'administration locale de la société UNITAS à Utrecht, de deux députés des succursales établies à Amsterdam et à La Haye, et d'un député de chacune des succursales du Helder, Saint-Odenrode, Rotterdam, Utrecht, Arnhem

Beek, Maassluis, Zeist, de Vecht, Gorcum, Middelbourg, Groningen, Amersfoort, Oudshoven, Leyden, Zaandam, Bois-le-Duc et environs, Leeuwarden, Maastricht, Tiel, Delft, Dordrecht, Alkmaar, Harlem, Kuik, Zevenaar, Breda, Terem et Nymègue. Il s'y trouvait de plus, deux délégués des sociétés protestantes. *Ter bevordering van 't welstand* (Propagation du bien-être) et *Christelijke Hulpvereniging* (de l'Assistance chrétienne) ainsi que quelques membres des trois sociétés sœurs *Tuenda*, *Phylacticon* et *Anti-Jesuitique*, qui, s'intéressant aux travaux d'UNITAS furent introduits dans la salle par les membres de l'Assemblée afin qu'ils pussent assister aux délibérations."

Après la prière, le président, M. van Dam van Isselt, prononça un discours que l'auteur rapporte et dont nous citerons les passages suivants:

"Ce n'est pas, hélas! dans l'Eglise de Rome seulement qu'on trouve nos accusateurs... Des protestants aussi n'ont pas honte de se couvrir du masque de l'amour de la paix pour déguiser leur coupable ténacité... C'est pourquoi il faut répéter sans cesse à nos ennemis, et à nos fondateurs que ce n'est pas nous qui avons fait à la charité chrétienne, puisque nous, qui étions les plus braves, nous ne nous sommes pas armés du glaive de la destruction, mais au contraire couverts du bouclier de la défense.

"Et aurais-je à redouter, mes frères, qu'un seul membre de nos différentes sociétés protestantes ne démentisse si je disais que nous ne souhaitons rien plus ardemment que de dissoudre nos sociétés le jour, où par l'amour et la tolérance de notre partie adverse, elles seront devenues superflues et n'auront plus aucun but!"

"Qu'on supprime donc toutes ces confréries du Sacré-Cœur de Jésus, du Rosaire de la Vierge Marie, de Saint-Vincent-de-Paul, de l'Avenir, de la Propagation de la Foi! Qu'ils abandonnent le sol de la patrie, ces vaines de tous les ordres et de toute couleur; ces prétendues dames de charité qui portent la haine et la discorde dans les familles; que l'on chasse du pays, conformément aux lois, ces sectaires d'Escobar et de Busenbaum, qui infectent de la doctrine éhontée de leur école le cœur d'une naïve et innocente jeunesse! Que le clergé catholique prouve par sa conduite qu'il sait que le Christ a dit: *Aimez-vous les uns les autres!* et aussitôt, mais alors seulement, nos sociétés protestantes se dissoudront immédiatement."

L'auteur discute ensuite cet incroyablement discourt et en fait ressortir les contradictions de la manière la plus piquante. Les catholiques étaient d'autant plus oppresseurs d'autant plus audacieux qu'ils étaient de beaucoup les plus faibles, et qu'il eût suffi de la volonté des protestants pour les écraser. Il en a toujours été ainsi: le plus petit persécute le plus grand, le plus faible viole le plus fort. Le protestantisme était donc persécuté, et cela suffit pour justifier la société *UNITAS* et les autres associations secrètes fondées pour le défendre.

"Et aujourd'hui même, de combien de dangers sans cesse renaissants le protestantisme n'est-il pas encore entouré? Ne connaissez-vous pas ces abominables confréries du *Rosaire de Marie* et du *Sacré-Cœur de Jésus*? Elles se composent d'âmes simples et dévotés sans nul ni bon sens. Elles se consacrent uniquement de dévotion et de bonnes œuvres. Elles se disent le soutien des missionnaires de la foi, pour qui elles recueillent des aumônes; mais à bien vouloir la chose, elles sont des plus dangereuses ennemies du protestantisme, parce qu'elles ont une malicieuse intention, elles ne pensent jamais à lui dans la pré-occupation de leurs vaines prières.

"Ignorez-vous l'existence de cet autre ordre d'initié, l'*Avenir*, réunion politique détestable, où des catholiques s'occupent exclusivement du choix des candidats à élire pour la représentation nationale. Ne l'a-t-on pas vu pousser l'esprit de secte jusqu'au point de prendre pour ses candidats des protestants et des Israélites, et par là même compléter évidemment le renversement du protestantisme? Ne voyez-vous pas toutes ces sœurs de charité, que des nois hypocrites appellent les filles du ciel? Chacune d'elles porte sous sa guimpe une discorde qu'elle lance adroitement au milieu des familles pour les braver et les désunir. C'est avéré, car *UNITAS* la découvre et son président l'a dit.—Et cette confrérie de Saint-Vincent-de-Paul, qui ne s'occupe de nourrir les pauvres et de soulager la misère partout où elle peut la trouver que pour faire pièce à Luther et à Calvin. Autant elle sauve de familles du désespoir, autant de fois elle entraîne *UNITAS* dans l'exercice de sa vil anthropie et dans ses efforts pour la propagation de la *vérité* et des lumières. Et puis cette masse de moines de tous les ordres et de toutes les couleurs, cordeliers et chartreux, carmes chassés et déchassés, augustins, bénédictins, cisterciens, capucins, alexandins, minimes, trappistes, et le reste, sans compter les sectaires d'Escobar, qui empoisonnent la jeunesse pendant que les autres s'attaquent à l'âge mûr.

"Qu'on les chasse du pays, et à cette condition nous les aimons; quand ils se soient retirés, nous les embrasserons en frères. Idée lumineuse déçue du cerveau de M. le président de l'honorable société *UNITAS*, comme M.

LES SUITES D'UN DUEL.

On Conseils du repentir.

(Suite.)

Peut-être espérait-elle arriver assez à temps la pauvre jeune femme, pour empêcher un crime et sauver son mari, mais elle s'engagea dans les bourbiers fangeux d'où elle ne put se sortir qu'avec beaucoup de peine. Les brises du dernier crépuscule lui apportait le bruit de la détonation d'une arme à feu, puis de deux. Elle jeta un cri perçant et terrible, et faisant un suprême effort, elle courut en toute hâte dans la direction d'où venait ce bruit qui la bouleversa complètement. Et ce fut en courant et en faisant retentir l'air de ses gémissements qu'elle se trouva en face de Georges, le meurtrier de son mari.

Tous deux marchaient au milieu des ténèbres, dans le plus profond silence, et tous deux pliaient sous le poids du plus affreux malheur. Et pourtant à la vue de cet incomparable douleur, Georges se disait: "Que ne suis-je cette femme!" Ah! c'est que le crime est beaucoup plus lourd à porter que la douleur la plus amère... Quoiqu'il eût voulu être loin de sa victime, il guida timidement la pauvre veuve, pour qu'elle put encore jouir d'un der-

nier mot, d'un dernier regard, d'un dernier soupir. Malgré lui il remplissait ce lugubre devoir, où la volonté impérieuse de Mathilde le poussait. Arrivés au pied de la colline qui couronnait les ruines du château de l'Anduze dont les derniers vestiges de ramparts se dessinaient comme des ombres fantastiques dans les profondeurs de la nuit, Georges crut entendre des gémissements et des cris, et ces gémissements et ces cris lui rappelaient de la manière la plus douloureuse et plus impitoyable le crime qu'il venait de commettre. L'image sanglante de Léon se dressa terrible et menaçante devant ses yeux, et ses oreilles se remplirent des dernières plaintes et des derniers cris du mourant. "Si j'arrivais trop tard, murmura douloureusement l'infortunée Mathilde, si je n'allais plus trouver qu'un cadavre! Mais qu'importe, marchons toujours..."

Ils arrivèrent bientôt à l'endroit où était tombé Léon pour ne plus se relever. Il n'y était plus; seules l'herbe foulée et une large traînée de sang indiquaient que là avait été frappé l'infortuné aveugle.

La vue de ce sang répandu produisit un effet terrible sur la pauvre Mathilde; elle tremblait en poussant des cris déchirants et en délirant... Tout était désert sur le théâtre du duel. A une trentaine de pas de là, était une espèce de grotte, habitée autrefois par un saint hermite, mais abandonnée depuis bien longtemps. Cette grotte dans ce moment était éclairée. C'était là, qu'on avait à grands soins, transporté Léon, afin que le froid

humide n'abrégeât pas les courts instants qui lui restaient à vivre.

Mathilde s'élança d'un bond vers l'entrée de la grotte, Georges la suivit de loin et arriva à l'entrée au moment où elle venait de tomber évanouie sur le seuil. Il s'élança vers elle et la prit dans ses bras, puis, voulant la soulager, il quitta son habit et en fit une espèce d'oreiller qu'il plaça doucement sous la tête de l'infortunée, mille fois plus à plaindre que son mari. Il contourna la grotte pour aller quérir un peu d'eau pour rafraîchir la jeune femme, mais quand il eut fait quelques pas, il se trouva devant une espèce de croisée que les pères d'alentour avaient faite pour éclairer la dite grotte qui les abritait contre les intempéries du temps et les garantissait un peu du froid. Il s'arrêta malgré lui pour contempler avec la plus douloureuse émotion la scène religieuse et touchante qui se passait dans ce sanctuaire improvisé. A la lueur douteuse d'une torche il vit le mourant couché sur des feuilles d'arbre recouvertes à la hâte de quelques vêtements, pâle, les yeux éteints. Sur une espèce de petit banc de bois reposait le pain des anges. A sa droite était le jeune prêtre écoutant sa dernière confession. A quelques pas se tenait celui qui avait servi de témoin à Georges, portant à la main la torche allumée. Un peu plus loin, Charles, la physionomie sombre et sérieuse, soupirait et pleurait. Les deux acolytes priaient.

Quand la confession du mourant fut achevée, Charles et l'autre témoin s'approchèrent

de lui. Le jeune prêtre s'agenouilla devant l'autel improvisé, les acolytes le rejoignirent. Puis il prit entre ses mains le saint viatique et s'approcha de nouveau du mourant. Et pendant que Charles à genoux soutenait la tête de Léon, le ministre de Jésus-Christ lui donna la sainte Communion qu'il reçut avec la foi la plus vive et le contentement le plus grand.... Oh! religion que tu es belle! que tu es sublime surtout quand tu assistes et que tu pries un chevet des moribonds. O Dieu! que vous êtes miséricordieux de venir par votre présence adoucir des moments si terribles!...

Georges s'était jeté à genoux, dompté par une force invisible. Un instant après, la voix grave et solennelle du prêtre parvint jusqu'à ses oreilles, et il entendit distinctement les paroles suivantes: "Puisque vous voyez votre état désespéré, ô mon fils! acceptez votre mort comme le juste châtiment du péché que vous avez commis en acceptant ce diel. Oubliez la terre et les charmes trompeurs des créatures, et ne songez rien qu'au ciel que vous allez contempler dans toute sa magnificence. Votre grand repentir a déjà trouvé grâce devant Dieu qui vous attend à bras ouverts. Ne regrettez pas la vie, vous savez qu'elle est une longue chaîne de douleurs et de déceptions qui se succèdent sans interruption. Humiliez-vous sous la main toute puissante de Dieu qui vous a frappé tout à l'heure et qui vous bénit maintenant. Recevez-le de vous avoir fait la grâce de ne pas commettre un meurtre. Ah! croyez

le, mon cher fils, celui qui vous a donné la mort est plus à plaindre que vous. Le souvenir du sang qu'il a versé et cette soirée fatale feront blanchir ses cheveux bien avant sa vieillesse.

"A ce moment suprême, priez Dieu pour qu'il lui accorde le regret de son crime et qu'il le lui pardonne."

Georges tressaillit, le remords, affreux et poignant, l'étreignait et le faisait souffrir horriblement. Tout entier à ce qu'il voyait, il avait oublié l'infortunée Mathilde qu'il avait laissée évanouie sur l'herbe.

Léon ne pouvait plus parler et ne respirait qu'avec beaucoup de peine. Son visage était calme et tranquille, ses traits n'étaient nullement contractés, ses yeux tournés vers le ciel, mais des sons entrecoupés s'échappaient de sa poitrine et annonçaient de derniers souffles de l'âme qui se sépare du corps. Le ministre de Dieu continua: "O Dieu bon et puissant, qui avez fait l'homme à votre image, qui ne l'avez condamné à une mort douloureuse que pour expier une faute infinie; que votre fils est venu sur la terre pour lui ouvrir l'entrée du paradis. Seigneur Jésus qui avez tant souffert, qui avez connu les horreurs du trépas, qui avez versé au jardin des oliviers les sueurs glacées de Pagonie; recevez l'âme de votre serviteur, pardonnez à son repentir et faites lui grâce en vertu de votre sang répandu. Sainte Alèro de Dieu, refuge des pécheurs, consolation des affligés, venez au secours de cet enfant égaré, prodige des jours que Dieu lui avait

nerve est sortie du cerveau de Jupiter, et qui coupe court à toute difficulté. Et de quel droit resteraient-ils, en effet, parmi nous ?

Après avoir réitéré une à une toutes les assertions du président, l'auteur nous fait connaître le compte rendu, lu par le secrétaire-général de la société.

Le secrétaire-général, passant ensuite au personnel des administrations locales d'Unitas, remarque avec douleur que beaucoup de places s'y trouvent vacantes, par suite du refus des uns d'accepter ces fonctions, et des autres de les remplir plus longtemps.

Cependant le secrétaire-rapporteur a la satisfaction d'annoncer la formation d'une commission mixte des délégués pris dans le sein des trois associations sœurs.

Dans la partie financière du rapport on remarque le passage suivant : "L'on a de nouveau versé dans la caisse de la Société la somme de 300 florins ; on avait promis de continuer chaque année le versement de cette somme, lorsque nous pûmes nous en procurer à l'éducation d'une jeune fille que d'astucieux serviteurs de Rome avaient emmenée loin d'ici, et qui appartenait à une position sociale plus élevée que celle où jusqu'ici on cherchait à faire du prosélytisme.

Il se pourrait, reprend l'auteur, que la jeune personne dont il est ici question eût eu une propension à la religion catholique indépendamment et en l'absence de tout prosélytisme, ce que le peu de progrès qu'on parvient à lui faire faire dans la voie opposée semblerait confirmer.

De l'exposé financier du rapport, il résulte que les revenus de l'association ont été principalement employés à subventionner des personnes qui n'ont jamais appartenu à la religion catholique et dont on paie ainsi l'apostasie.

Quand Unitas secourt un catholique, c'est qu'il est déjà dans le zèle de son Eglise ou prêt à y entrer. Quand le vient en aide à la veuve, c'est à condition qu'elle retiendra ses enfants de l'hospice catholique, pour les faire passer dans un hospice protestant.

Tout ce que je viens de dire est démontré par le rapport. Ouvrez le grimoire de M. Van Hoogstraten pour l'année 1849, et lisez-y, sans dégoût, si vous le pouvez, les pages 32, 33, 34 et 35, vous y verrez impudemment relatés deux ou trois sales petites histoires, bien soigneusement et bien hypocritement enveloppées de pauvres précautions oratoires, mais dont le résultat le plus clair est

que l'association Unitas souloit à La Haye un soi-disant instituteur et une prétendue institutrice qui s'y livraient à la charitable occupation d'enseigner à des enfants de parents catholiques les préceptes de l'Eglise protestante, ou les fait entrer ensuite, et qu'elle a su mettre à profit l'indigence où se trouvaient plongés deux mères de famille, et de religion catholique, ayant l'une d'eux, et l'autre cinq enfants, pour, au moyen de quelque argent, les engager à renoncer à leur croyance et à embrasser la religion protestante, et à lui abandonner leurs sept enfants, qu'elle s'appropriait d'avoir placés dans un hospice réformé, où on les élève dans les principes du calvinisme.

Lisez dans le compte-rendu de 1850, à la page 38, une autre ignoble histoire de deux époux catholiques dont les enfants sont placés dans un hospice charitable à La Haye. Le mari abandonne sa femme, celle-ci passe au culte protestant et réclame ses enfants de l'hospice de bienfaisance, afin, dit le secrétaire, de pouvoir répandre sa conviction dans leur sein. Mais elle n'a pas le droit de réclamer ses enfants ; lui faudrait pour cela être divorcée et obtenir de son mari l'abandon de ses enfants. Unitas lui fait obtenir l'un et l'autre. Les enfants sont retirés de l'hospice catholique et placés dans un hospice protestant, et bientôt après le mari, ce réproché du ciel et de la terre, est converti, ô prodige ! pour ainsi dire par Dieu lui-même, dit M. le secrétaire (un membre d'Unitas aidant), et passe à son tour dans la communion protestante, dont il est aujourd'hui un membre estimable et estimé.

Tels sont quelques-uns des emplois d'Unitas, lorsqu'on l'accuse, ses adeptes ou ses dupes renvoient à ses statuts. Ces statuts paraissent être, en effet, la règle d'une institution fort inoffensive ; aussi Unitas ne se fait-elle pas faute de leur donner le plus de publicité possible, à tel point qu'on serait tenté de se demander : Pourquoi donc la nomme-t-on une société secrète ? Mais c'est ailleurs qu'il faut chercher le véritable esprit de ses tendances et la cause de sa dénomination. Ses travaux s'enveloppent du plus grand mystère, et de là son nom de société secrète ; ses actions sont hostiles aux catholiques, et de là la prévention contre ses tendances. Chaque année ses membres se réunissent pour en entendre le rapport ; or, c'est dans ce rapport, dont un exemplaire, par-ci par-là, voit quelquefois le jour, malgré tout et les précautions qu'elle prend pour l'empêcher, qu'il faut voir l'esprit de ses tendances.

Dans un prochain article nous continuerons en suivant pas à pas l'auteur de la brochure, que nous analysons, à recueillir les révélations contenues dans le rapport du 31 mai 1850.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 25 JUILLET 1851.

Première Page :—Correspondance Lyonnaise.—Les sociétés secrètes en Irlande. Feuilleton :—Les suites d'un Duel.

Le Bill Pénal.

[Nous mettons ici sous les yeux de nos lecteurs une traduction du bill pénal tel qu'il a été adopté le 4 Juillet par la Chambre des Communes. Pour ne pas répéter inutilement dans quelle position ce bill met les catholiques du Royaume-Uni, nous renvoyons ceux de nos souscripteurs qui désirent être plus particulièrement renseignés à cet égard, à ce que nous avons publié dans plusieurs numéros antérieurs, et particulièrement dans le numéro de mardi dernier, sur cette loi odieuse et tyrannique, que Sir J. Graham a dit être "une déclaration de guerre à 8 millions de sujets anglais." Voici cette traduction :—

PREAMBULE.

"Attendu que certains sujets catholiques romains de la Reine ont pris des titres d'archevêques et Evêques de prétendues provinces et de prétendus sièges ou diocèses dans le Royaume-Uni, sous prétexte d'une soi-disant autorisation à eux donnée, à cette fin, par un certain bref, rescrit ou lettre apostolique du siège de Rome, et particulièrement par un certain Bref, Rescrit ou Lettres Apostoliques, portant avoir été données à Rome le 29 septembre 1850 ;

"Attendu que par l'Acte de la dixième année du règne de Georges IV, chapitre 7, il a été ordonné, après déclaration, que l'Eglise épiscopale protestante d'Angleterre et d'Irlande,

sa doctrine, sa discipline et son gouvernement aussi bien que l'Eglise Protestante Presbytérienne d'Ecosse, sa doctrine, sa discipline et son gouvernement ont été (aux termes des actes respectifs d'union de l'Angleterre avec l'Ecosse et de la Grande Bretagne avec l'Irlande), établis d'une manière permanente et invariable, et que le droit et le titre d'archevêques de leurs provinces respectives ou d'évêques de leurs sièges et de doyens de leurs doyennés, tant en Angleterre qu'en Irlande, ont été réglés et établis par la loi, il a été, disons-nous, ordonné que si, après la mise en vigueur du dit acte, une personne autre que la personne à ce autorisée par la loi venait à prendre ou employer le nom ou le titre d'archevêque de quelque province, évêque de quelque diocèse épiscopal ou doyen de quelque doyenné en Angleterre et en Irlande, cette personne paierait, pour ce délit, la somme de 100 livres sterl ;

"Attendu qu'il peut y avoir doute sur la question de savoir si la dite disposition s'étend à la prise du titre d'archevêque ou d'évêque d'une prétendue province ou d'un prétendu diocèse, ou d'archevêque ou d'évêque d'une ville, d'une paroisse, et d'un territoire, ou à la prise du titre de doyen d'un prétendu doyenné en Angleterre ou en Irlande qui ne seraient pas le siège, la province, le diocèse d'un archevêque ou évêque, ou doyen reconnu par la loi ;

"Attendu que la tentative d'établir, sous prétexte d'autorité émanant du siège de Rome ou d'ailleurs, de ces prétendus sièges, provinces, comme diocèses ou doyennés, est illégale et nulle, et il importe d'empêcher qu'il ne soit pris de pareils titres en aucun lieu du Royaume-Uni, il est déclaré et ordonné par sa très-excellente Majesté la Reine, par et avec l'avis, le consentement et l'autorité des Lords spirituels et temporels et des Communes assemblées au parlement que :

"I.—Les brefs, rescrits ou lettres apostoliques et toute juridiction, autorité, prééminence ou titres ainsi conférés ou prétendus être conférés et seront regardés comme illégaux et nuls.

"II.—Il est ordonné qu'après la promulgation du présent acte, si aucune personne obtient, ou est cause qu'il soit donné par l'Evêque ou le Siège de Rome, ou si elle publie ou met en usage, dans quelque partie que ce soit du Royaume-Uni aucune telle Bulle, aucun Bref, Rescrit, ou Lettres Apostoliques, ou aucun autre document ou écrit, ayant pour objet d'établir de tels Archevêques ou Evêques ou de tels prétendus provinces, sièges, ou diocèses dans le Royaume-Uni, ou si aucune personne autre que celles qui sont placées par la loi à la tête d'un archevêché, évêché ou doyenné de l'Eglise Unie d'Angleterre et d'Irlande, prend le nom ou le titre d'archevêque, d'évêque ou de doyen d'une cité, ville, lieu, territoire ou district (sous quelque désignation ou description que ce soit), dans le Royaume-Uni, que les dites cités, villes, lieux, territoires ou districts soient ou non le siège ou la province, ou enfermés dans les mêmes limites que la province d'aucun Archevêque, ou le siège ou le diocèse, ou enfermés dans les mêmes limites que le diocèse d'aucun évêque, ou le siège ou la place de l'église d'aucun doyen, ou enfermés dans les limites d'aucun doyenné de la dite église unie, la personne ainsi coupable d'offense sera passible pour chacun de ces délits d'une amende de £100, laquelle somme sera perçue d'après les dispositions du présent acte ou par action pour dette à la poursuite de toute personne devant une des Cours Supérieures de Sa Majesté, avec le consentement du Procureur-Général de Sa Majesté en Angleterre et en Irlande, ou de l'Avocat de Sa Majesté en Ecosse, selon que le cas adviendra.

"III.—Le présent acte ne s'appliquera pas à la prise, par les évêques de l'Eglise épiscopale protestante d'Ecosse exerçant les fonctions épiscopales dans un district ou lieu quelconque d'Ecosse, de noms ou titres des dits district ou lieu ; néanmoins, rien dans le présent acte n'implique la reconnaissance légale des noms ou titres que les dits Evêques pourraient prendre et que jusqu'à présent la loi n'a pas autorisés.

"IV.—Il est ordonné, que rien de ce qui est ici contenu ne sera entendu de manière à annuler, rappeler, ou affecter aucune des dispo-

sitions contenues dans un acte passé dans une So année du règne de Sa présente Majesté, intitulé "Acte pour l'Application la plus efficace des Donations et Legs Charitables en Irlande."

ORDINATION.—Dimanche dernier, dans la cathédrale, Mgr. l'Evêque de Martyropolis a conféré l'ordre sacré du Sous-Diaconat à MM. J. Gray, J. Séguin, J. Plessis dit Bélair et H. A. Verreau. Ces quatre Messieurs sont du Petit Séminaire de Ste. Thérèse.

La fête de St. Jacques rassemble aujourd'hui au Palais de l'Evêché un nombre considérable de membres du clergé de ce diocèse qui, en même temps, ont à prendre connaissance de certaines matières d'un intérêt général en rapport avec le prochain concile de Québec.

Parlement Provincial.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

(Rapports Télégraphiques.)

Toronto, 21 Juillet.

M. McKenzie fait motion que la requête de Martin McKinnon soit référée à un comité spécial, mais, après discussion, cette motion est perdue. La requête en question contenait une réclamation là même un lot d'entre les réserves du clergé.

Sir A. McNab présente le premier rapport du comité sur les chemins de fer, et l'impression en est ordonnée.

Les bills suivants sont lus pour la troisième fois :—Pour amender l'acte réglant les recettes du Harve de Montréal ;—pour amender l'Ordonnance prorogant la durée de la Charte de la Banque de Québec, par M. Hincks ;—pour naturaliser Ira Gould et autres, par M. Sanborn.

Toronto, 22 juillet 1851.

Hier soir, après l'expédition du rapport, M. Richards proposa la seconde lecture du bill pour amender l'acte réglant la pratique de la médecine. Il dit que son objet était de rappeler les clauses de l'acte en question qui imposent des pénalités sur ceux que l'on considère comme praticiens irréguliers de l'art de la médecine. Il est d'avis de permettre à tout individu de pratiquer si le patient le croit capable de lui rendre service. Il dit qu'à New-York l'abolition des lois pénales a été suivie de l'avis de tous les médecins, d'une confiance plus grande dans les hommes possédant une instruction régulière.

M. Badgley s'oppose au bill, parce qu'il n'y a pas de raison qui engage à rappeler une loi qui ne peut pas s'appliquer à tous les cas possibles, ni à protéger les charlatans. Il est vrai que des médecins réguliers deviennent quelquefois des modes ordinaires de la pratique, mais sa grande objection est fondée sur le vague des expressions du bill qui pourroit valablement au châtiement des médecins faisant profession de pratiquer la médecine qui font preuve de négligence grossière, de mauvaises pratiques ou de conduite immorale. Maintenant, qui devra définir la conduite immorale ? Les uns regarderont comme conduite immorale ce que d'autres regarderont indifféremment.

M. le Dr. Latourière parla contre le bill prétendant que passer cette loi serait légaliser le meurtre et les vols de grand chemin. Il termina en proposant que le bill fut remis à six mois.

M. Prince supporta le bill et fit quelques remarques sur le bruit que l'on fait quand quelqu'un des professions est attaquée. Il continua à parler assez longuement en faveur du principe de permettre aux médecins non licenciés de pratiquer dans un pays comme celui-ci. Il dit qu'il pourroit lui-même aller à la chasse dans les places reculées où il vit, et là son fusil pourroit lui rompre un pouce, il demande, s'il ne pourroit pas consulter le premier homme qu'il rencontrerait et en qui il aurait confiance en un tel cas ? La loi actuelle est une injustice à l'égard des places reculées.

M. le Dr. Nelson parla longuement, et con-

damna la disposition qu'il remarquait dans la partie de la Chambre à détruire toutes les barrières qui protègent la profession médicale et démontra à quels mauvais résultats cela pourroit conduire. Cependant il ne veut pas intervenir pour arrêter les anciens praticiens non licenciés, et il appuya le bill devant la chambre.

M. Hincks dit quelques mots à l'appui du bill prétendant qu'il y a un fort sentiment favorable à son principe, dans le Haut-Canada. Il félicita le Dr. Nelson sur le discours qu'il venait de prononcer.

Après quelques remarques de la part d'autres membres, la seconde lecture du bill fut remise à six mois, à une division de 35 contre 25.

M. Richards proposa la seconde lecture d'un bill venant du conseil législatif pour simplifier la loi relative à l'intérêt de l'argent. Il expliqua que l'objet du bill était de rappeler la clause pénale de la loi actuelle, —six per cent serait le taux de l'intérêt recouvrable par lous, mais un homme pourroit faire des arrangements, prendre ou donner plus sans encourir de pénalité.

M. le Dr. Davignon, secondé par M. Cauchon, proposa que la seconde lecture en fut remise à six mois.

Après quelques mots de la part de M. Hincks et de M. Sherwood en faveur du bill, l'amendement passa, à une division de 33 contre 26.

M. Scott des Deux-Montagnes proposa la seconde lecture du bill pour permettre aux créanciers qui ont jugement contre des employés publics de saisir les salaires de ces employés. M. Fontaine s'opposa à ce bill qui passa à une division de 35 contre 22, le ministre votant dans la négative ; mais le bill fut finalement renvoyé à un comité spécial.

Il y eut longue discussion entre les membres dont la majorité parut opposée à ce bill.

Ce soir (22 juillet) M. Badgley proposa la troisième lecture du bill pour incorporer la compagnie du canal du Sault Ste. Marie.

M. McKenzie s'oppose au bill prétendant que c'était mal de mettre un ouvrage entre les mains d'une compagnie privée.

M. Hincks parla dans le même sens avec force en condamnant le bill comme dangereux vu que la province avait en cours de si grandes dépenses pour construire le canal Welland et les canaux du St. Laurent.

M. Robinson dit que si le gouvernement ne voulait pas entreprendre le travail, il devrait être fait par quelqu'un vu l'importance de ce canal.

M. Merritt dit que le gouvernement ne pouvait pas entreprendre ce travail étant sur le point de déployer toute son activité à la construction de railroads, et que refuser de passer ce bill serait suivre la politique du chien dans la mangoire.

Plusieurs autres parlèrent ensuite et la discussion continua encore quand le rapporteur laissa la chambre.

Toronto, 23 juillet.

Hier soir, le bill pour incorporer la compagnie du Sault Ste. Marie a été rejeté sur une motion pour sa troisième lecture.

Le bill pour saisir les effets des débiteurs laissent fuitivement la Province, a subi sa troisième lecture.

Le bill pour incorporer la Compagnie de Garantie du Canada a été lu, de même que les bills pour amender un acte simplifiant le mode de transport des propriétés réelles, et pour obvier aux suites de l'absence des défendeurs.—M. Watts rappela à la Chambre quelques remarques qu'avait dernièrement faites M. H. J. Boulton sur ce qu'il (M. Watts) avait assisté trois jours à la Chambre et avait reçu vingt-huit louis, dont vingt-cinq louis dix schellings étaient pour frais de transport et le reste pour l'indemnité des trois jours. Ceci donna lieu à des récriminations amères et d'une nature personnelle.

Ce matin, sur motion de M. Price, la Chambre se forma en comité général pour prendre en considération la convenance d'approprier annuellement une somme de £1,000 à même le revenu territorial et casuel, à l'usage des Sauvages dans le Bas-Canada—ainsi que 340,000 arpens de terres, mais le comité leva la

(A continuer.)

PENSEES.

La plupart des discussions, des disputes, peuvent se terminer par ces mots : vos lunettes ne me vont pas.

Nous ne voulons pas nous imposer les privations de la vertu, des lois, mais bien aux autres.

accordés pour le servir. Mère désolée de Jésus-Christ, s'envenez-vous des peines que vous avez connues, s'envenez-vous du calvaire. Saints et saintes du paradis, qui approchez avoir subi les épreuves de la vie, brillez aujourd'hui devant Dieu, tendez votre main protectrice à votre frère pénitent qui va paraître devant le trône de Dieu. Anges fidèles, menez son âme immortelle sur le seuil de.....

Un bruit étrange se fit tout-à-coup à l'entrée de la grotte et interrompit la dernière prière du prêtre. Une tempe d'une pâleur livide s'avança rapidement vers le blessé. Charles fut beaucoup de peine à reconnaître Mathilde dont tant de fois il avait admiré la rare beauté... Ah ! combien elle était changée et vieillie dans quelques heures !

Avant qu'on eût pensé à l'arrêter elle poussa un douloureux cri de détresse et tomba près de son mari qui fit un dernier effort pour se soulever et prononcer son nom, puis il expira. Mathilde l'étreignit et l'embrassa mille et mille fois en poussant des cris déchirants et tomba sans connaissance auprès de lui. Pendant qu'on s'empresait autour de l'infortunée veuve, un cri, plus effrayant encore, lugubre et plein de désespoir parvint du dehors. Le prêtre courut vers l'endroit où il était parti, mais il ne trouva personne. Seulement, il vit une ombre qui s'enfuyait dans les ténèbres, et il entendit distinctement des pas précipités dont le bruit diminuait à peu à peu sans se perdre entièrement. Georges ne reparut jamais ; depuis on n'en a jamais entendu

parler. Je n'ai jamais su ce que devinrent et l'épouse et le fils de cet infortuné. Cette pauvre Mathilde n'a-t-elle survécu à cette mort si tragique, et sa pauvre vieille mère qu'est-elle devenue ?

Voilà, mon jeune ami, tout ce que je sais de l'histoire de cette infortunée famille, que l'orgueil et la jalousie d'un fat ont comblée de maux. J'ignore si d'autres désastres n'ont pas été la conséquence de ceux que je viens de vous tracer ? et pourtant à eux seuls, ne sont-ils déjà pas assez suffisants pour motiver d'immenses regrets ? Vous avez plaint jusqu'à présent la victime, mais n'avez-vous pas un mot, pas un soupir de compassion, pas une prière pour cet homme que le souvenir d'un crime affreux doit poursuivre sans relâche ; qui voit sans cesse dans le silence des nuits, dans la solitude des jours ce corps pâle et frêle, cette blessure d'où le sang et la vie s'échappent à flots pressés ! Croyez-vous qu'il ait jamais pu se pardonner, cet homme ? Croyez-vous qu'il put dormir tranquille, quand ses rêves, fidèles miroirs de ses méditations du jour, lui disaient tout ce qu'était Léon et tout ce qu'il aurait été dans l'avenir, si sa main homicide n'eût dispersé les trésors dont Dieu avait embelli son âme si belle de génie et de vertu."

En prononçant ces mots, le solitaire fixait ses yeux humides de larmes sur le portrait dont je vous ai parlé. Je pensai que c'était celui de Léon ou de Georges.

"Mon père, dis-je avec émotion, cette histoire est affreuse, mais les hommes comme

Georges sont rares ; les motifs de sa haine étaient aussi vils que ses moyens de vengeance atroces.

Hélas ! mon enfant, personne jugeant vulgairement n'a trouvé la conduite de Georges extraordinaire, mais si on pouvait lire dans le cœur des duellistes, on éprouveroit pour la plus part les mêmes sentiments de répulsion. L'âme ne parait si vile que d'autant plus qu'on la voit à nu.

Je comprends cela, mon père, mais, n'auriez-vous pas tracé un portrait de fantaisie pour m'effrayer ? et qui aurait pu vous révéler ainsi toutes les pensées, tous les sentiments de cet homme, de cet assassin ?

Personne, Monsieur, que ma conscience et mes souvenirs, me dit le père d'une voix lugubre. L'humiliation qui suit le crime est la plus salutaire expiation. Que ne peut-elle le faire oublier. Finyez moi, Monsieur, accablez-moi de votre mépris et de votre malédiction. Je suis Georges, l'assassin de Léon De Foley-mieux !!!

Je frissonnai malgré moi, en regardant cet homme que je venais de qualifier si sévèrement. Le religieux était debout, les yeux baissés et les mains jointes. Ses lèvres murmuraient en tremblant quelques mots intelligibles ; sans doute il demandait à Dieu du courage. Une larme s'échappa furtivement de ses paupières et tomba sur sa main décharnée par les souffrances et par les jeûnes.

"Vous comprenez, Monsieur, me dit-il avec une tristesse confuse, comment j'ai pu vous

révéler les plus secrètes pensées de celui que vous venez d'appeler si justement un lâche et un assassin.

Le souvenir de ces détails sanglants m'a tellement fait souffrir que j'aurais voulu les oublier, mais la justice divine ne l'a pas permis ; le remords impitoyable les a gravés dans ma mémoire en lettres de feu. Le soir de ce jour à jamais malheureux, j'allai demander asile à un ami qui demeurait hors de cette ville où je n'osais plus rentrer. Il m'apprit que déjà on me cherchait partout, et qu'il était question d'exécuter dans toute leur rigueur les si sévères décrets de Louis XIV et de Louis XV contre le duel, afin de mettre fin aux déplérables rencontres qui plongeaient les familles dans le deuil et la douleur. Charles Durand qui ne respirait que la vengeance, dirigeait lui-même les recherches. Je partis pour éviter des peines infamantes et la mort même. Je m'éloignai de cette ville où deux femmes, la mère et l'épouse devaient me maudire. Si je parvins à me soustraire à la justice des hommes, il n'en fut pas de même pour la justice de Dieu. J'emportais avec moi un accusateur terrible, un juge impitoyable ; ma conscience, dont les reproches m'ont poursuivi jusqu'au fond des bois, me criaient sans cesse : "Tu as été un lâche d'avoir agi comme tu l'as fait, tandis qu'il était le soutien de sa famille que tu as brisée à peine commencée ; tu as tué un homme qui valait mieux que toi ! Pendant le jour, j'appalais la nuit de tous mes vœux, espérant y trouver le repos ; et quand la nuit était venue, le supplice du remords et

séance sans avoir rien résolu, et ajourna jusqu'à vendredi. Le Colonel Prince demanda au Ministère s'il avait l'intention de faire quelque amendement à la loi des taxes en tant que les effets des marchands payant taxe y sont concernés.

On nous communique l'écrit suivant au sujet du Couvent de la Pointe-aux-Trembles: "Le précieux établissement que les sœurs de la congrégation possèdent dans la paroisse de la Pointe-aux-Trembles et dont la fondation remonte à la sœur Bourgeois leur vénérable fondatrice, étant devenu trop petit, à raison des élèves qui le fréquentent, ces bonnes sœurs qui ne se refusent à aucun sacrifice quand il s'agit de répandre les bienfaits de l'éducation, viennent de terminer une maison plus spacieuse que l'ancienne, qui les met en état d'avoir un pensionnat qui accommodera les parents qui désirent procurer à leurs enfants une éducation aussi soignée que possible.

Il y aura des maîtresses pour l'enseignement du français, de l'anglais, de la grammaire, de la géographie, de l'histoire, du calcul, ainsi que la broderie, le dessin, la musique etc. Les classes s'ouvriront le premier septembre prochain, au prix ordinaire des autres pensionnats que ces infatigables institutrices possèdent dans plusieurs parties du pays."

On lit dans le Canadien: "Cimetière du Mont-Hermon.—L'évêque anglican de Québec a comparu samedi devant la cour supérieure sur un ordre émané des juges Duval et Meredith, à la demande de M. Christian Wurtzle de cette ville, pour se voir contraindre, en sa qualité de recteur ou curé de la paroisse, à célébrer le service accoutumé, au cimetière du Mont-Hermon, sur le corps d'un enfant de M. Wurtzle, ce qu'il refusait de faire parce que le terrain choisi n'avait pas été consacré."

M. Black, qui a porté la parole après son client, a soutenu que le cimetière du Mont-Hermon dans lequel on réclamait l'inhumation n'était pas attaché à l'Eglise d'Angleterre; que l'acte d'incorporation touchant ce cimetière n'intéressait qu'une association privée d'individus; que cette association est de nature civile, et que le terrain qui forme le cimetière est leur propriété; que l'évêque ni personne autre n'a le droit de pénétrer sans en avoir obtenu la permission, et qu'enfin l'association dont il s'agit a le droit de prescrire à quelles conditions il serait libre au Recteur qu'à toute autre personne d'y entrer; à quoi le savant conseil ajouta que la consécration des cimetières était d'usage immémorial en Angleterre, et qu'elle était nécessaire pour mettre en état d'obliger les Recteurs d'y faire des inhumations.

Il s'est agi dans l'Assemblée législative de quelques résolutions de M. Boulton (de Toronto) en amendement de celles qu'avait précédemment annoncées l'honorable M. Boulton touchant le système des parlements alternatifs à Québec et à Toronto. Les unes et les autres ont pour objet la rétention du siège du gouvernement et de la législature à Toronto durant quatre années consécutives, afin d'empêcher qu'il ne soit transféré à Québec cette année, comme il doit l'être. Cette prétention, qui semble encore exciter quelque émoi dans le Haut-Canada, se fonde sur une résolution de l'Assemblée législative pour une adresse à Sa Majesté en 1849, suggérant le transport du Parlement à Toronto et à Québec alternativement, durant une période de temps n'excédant par quatre années à chacune de ces places. Raisonnant d'après la lettre, M. Boulton propose que dans le cas où le Parlement ne résiderait pas à Toronto quatre années consécutives, conformément à ce vœu de l'Assemblée exprimée en 1849, il soit déclaré "qu'il est expédient et nécessaire de désigner un endroit où sera fixé d'une manière permanente le siège du gouvernement du Canada-Uni et où seront définitivement érigés les édifices qu'exige le service public."

Spéculation politique.—Le temps est aux prophéties politiques. Le Morning Chronicle et le Quebec Times avaient annoncé que M. Hincks s'engageait à représenter Québec en parlement; la Gazette de Montréal confirme cette rumeur sur ce qu'elle apprend que c'est à la sollicitation des catholiques français et

Irlandais de Québec que M. Hincks aurait consenti à se porter candidat pour cette division électorale. Suivant cette dernière feuille, il sera bientôt présenté à M. Hincks une réquisition à cette fin. D'un autre côté, selon le Transcript, M. Bristow, éditeur du Pilot, sera l'un des candidats pour Montréal à l'élection prochaine.

Le Colonel Prince aurait exprimé à ses constituants l'intention de se retirer définitivement de la vie publique. Il est d'autres députés qui ne songent pas à retirer volontairement, mais auxquels de zélés adversaires préparent sourdement une élimination forcée des rangs de la représentation. Nous ignorons, d'ailleurs, de quelle puissance dispose la cabale dans les endroits où elle essaie d'agiter l'opinion d'après la maxime toute simple, bien qu'un peu sauvage: "Ote-toi de là que je m'y mette."

Il y a telle feuille qui pense que le cabinet, disloqué sans ressource, se meurt; telle autre le répète déjà mort. Sans doute, il ferait beau voir quel immense bonheur succéderait aux funérailles de ce défunt par anticipation. Mais un journal ami de la subversion pure et simple vient de dire qu'il précisément est le chaos. En ce cas, à qui serait-ce maintenant à soustraire le peuple aux dangers d'un chaos, si ce n'était à ces mêmes voix qui l'ont appelé, aux mains qui depuis longtemps travaillent à le préparer?—Le peuple saura répondre.

Les Ménestrels Nubiens, après avoir chanté quelque temps en cette ville pour le plaisir des amateurs, à raison de trente sols par tête, viennent d'éprouver une baisse inattendue de fonds par la disparition subite de leur trésorier qui est allé chanter seul en un autre endroit, emportant le total de la recette commune sans en avoir préalablement fait part aux camarades qu'il délaisse. Cette désertion de leur manager a fait un devoir de nécessité aux Ménestrels d'implorer le patronage du public en faveur d'un concert donné mardi soir dans la salle des Odd-Fellows. C'est le seul moyen qu'ils aient de remédier à l'état de gêne où les a mis en face de leur hôte ce procédé de l'infidèle mandataire en qui ils avaient espéré. Il y a raison pour dire avec le Transcript que ce tour est véritablement une affaire noire.

Un correspondant écrit de Baltimore au Herald de New-York: "Pour la première fois d'après l'histoire de la jurisprudence criminelle, un garçon de onze ans a été convaincu, devant la cour de Baltimore, de meurtre sur son premier chef. Le crime avait été certainement prémédité, et il n'a pas été le résultat d'un coup accidentellement donné. Le jury, sur la preuve du meurtre intentionnel, ne pouvait faire autrement que le déclarer pleinement coupable. L'accusé, qui se nomme George Long, et qui a tué son petit frère plus jeune que lui de deux années, n'a pas paru savoir de quoi il était question à l'audience; il s'amusait durant le procès à attrapper des mouches et à se gratter la tête, semblant stupéfié par intervalles et appuyant sa tête sur la barre. Il avait l'air de croire que le procès n'était qu'une minime affaire, et il ne paraissait pas concevoir quel pouvait être l'effet d'un verdict. Le jury cependant et le procureur-général, ainsi que la cour elle-même, se sont immédiatement entendus pour le recommander au gouverneur à l'effet de commuer la sentence de mort en un emprisonnement perpétuel.—tous tombant d'accord qu'il devait être tenu dans une position à ne pouvoir encore donner effet à ses propensions sanguinaires."

CHICORÉE ET FALSIFICATION.—On sait que les limonadiers et les débitants de café de tous les pays où s'en fait le commerce, ont ordinairement recours à des contrefaçons frauduleuses qui en altèrent la qualité et grossissent leurs bénéfices. On peut regarder comme un "dictionnaire sur le Café" un petit ouvrage en langue anglaise, "le café et ses transformations," publié à Londres au bureau de la Lancette, dans lequel on trouve une appréciation exacte, faite d'après examen, de ce que vaut réellement la substance que l'on débite sous ce nom dans la capitale d'Angleterre. Voici un extrait de cette lexicographie commerciale:—

Café de la meilleure qualité.—Environ une moitié de café, beaucoup de chicorée et partie de blé. Excellent café de Turquie.—Egale proportion de café et de chicorée. Très bon café de l'Inde.—Un tiers de café, le reste, chicorée et froment brûlé. Café de Paris.—Se compose principalement de chicorée et de froment; contient très peu de café. Café très nourrissant.—Un tiers de café, et le reste froment brûlé et chicorée. Café délicieux pour les familles.—Café pour un quart, les trois autres quarts étant de la chicorée. Bon café de Java.—Beaucoup de chicorée et de patate rôtie; très-peu de café. Le café comme on le boit en France.—Principalement de la chicorée.

EUROPE. Le steamer américain Pacific, arrivé à New-York le 21, n'a transmis aucune nouvelle politique importante. La rupture d'une des pièces de sa machine durant le trajet, l'a empêché d'accomplir le voyage avec sa promptitude ordinaire. Le lendemain, 22, l'Américain est arrivé à Halifax avec 66 passagers. Les seuls faits qui avaient occupé l'attention publique à Londres son départ, ont été l'ouverture de deux opé-

ras italiens et une visite de la Reine à la Capitale.

Le 11 juillet, près de trois mille louis ont été perçus au Palais de Cristal.

NOUVELLES DIVERSES.

[Nous empruntons à l'Univers l'extrait suivant d'une correspondance de Rome, du 24 Juin.]

A l'occasion du cinquième anniversaire du couronnement de Sa Sainteté, la ville de Rome a été brillamment illuminée dans les soirées du 20 et du 21 juin.

Le corps diplomatique est allé, selon l'usage, offrir ses félicitations au Souverain-Pontife. Il n'y a point eu de présentation collective, mais réception privée de presque tous les représentants des puissances étrangères. Le général Gémeau, au nom de l'armée d'occupation, a voulu aller offrir au Saint-Père un nouveau témoignage de sa fidélité et de son dévouement au Vicaire de Jésus-Christ et à la sainte Eglise catholique, chef de vœux comme disait l'estimable général, dans une autre circonstance, de l'édifice social.

Le Saint-Père a reçu les divers corps constitués. Le bruit a couru que dans sa réponse au Conseil d'Etat il avait clairement insinué que l'on était à la veille de conclure un traité pour l'exécution de la grande ligne de fer de l'Adriatique à la Méditerranée, cette grande artère commerciale et politique des Etats pontificaux. Il paraît que le Saint-Père aurait fait allusion à la convention qui se négocie, mais que nous l'avons dit, avec M. le marquis de Monclar, mandataire d'une société de capitalistes et d'ingénieurs français, belges et anglais.

Le cardinal-prince Altieri a fêté le 21 juin en ouvrant ses splendides salons au Sacré-Colège, au corps diplomatique, à la prélature, à la noblesse romaine, à l'élite de la société étrangère et à un très-grand nombre de nos officiers. La soirée a été très-brillante et digne de cette illustre famille. C'est sous ces auspices que s'est ouverte la sixième année du pontificat de l'immortel Pie IX. Peu de Papes ont gouverné l'Eglise dans des temps plus agités, et ont eu un règne plus troublé par les dissensions civiles et par les révolutions européennes. Un moment l'impunité a cru avoir renversé le trône pontifical, mais cette espérance n'était qu'un rêve. Nous l'avons vu relevé providentiellement par les nations catholiques, et depuis deux ans que cette heureuse restauration s'est accomplie aux applaudissements du monde entier, toutes les nuances amoncées par la démagogie triomphante ont disparu. Les finances se restaurent et la plaie du papier monnaie se guérit; des lois organiques ont donné au gouvernement temporel une forme plus en harmonie avec les vœux des puissances catholiques et avec les institutions qui régissent aujourd'hui les Etats; de grands travaux ont été entrepris ou poursuivis, et l'on annonce l'exécution prochaine des chemins de fer. Ainsi comme nous le disions tout à l'heure, les encouragements les plus éclairés sont donnés à l'agriculture, au commerce et à l'industrie; les beaux-arts sont protégés, et de nombreux travaux dans les catacombes, dans les églises et dans les palais apostoliques rappellent les temps les plus prospères et les plus florissants. Des excavations de la via Appia, cette reine des voies de l'ancienne Rome et du Forum romain, enrichissent l'archéologie et la sculpture de nouveaux trésors; un musée chrétien se fonde au palais de Latran; la bibliothèque vaticane, les galeries publiques, les collections de toute espèce sont augmentées par la munificence éclairée du souverain; à la Riccia, un pont gigantesque et qui rappelle les travaux des anciens Romains, fournira cette année le sujet de la médaille commémorative qui se frappe à chaque anniversaire de la saint Pierre; la basilique de saint Paul, hors des murs, se poursuit, et le temps n'est pas éloigné où elle se montrera, dans un nouvel éclat, au monde, étonné de tant de richesses et de tant de beautés.

Tel nous apparaît, à une vue rapide, ce règne si tourmenté, si battu par les tempêtes. Si, au milieu des orages qui grondent encore, après une révolution qui avait tout bouleversé et dissipé toutes les ressources, on peut accomplir de telles œuvres, que verrons-nous lorsque les derniers vestiges des calamités d'où l'on sort à peine se seront effacés sous l'action d'une administration intelligente, féconde et paternelle? Qu'aurions-nous à dire si nous voulions nous arrêter aux merveilles du gouvernement spirituel de la sainte Eglise? Le clergé romain appelé à des exercices qui renouvelleront le zèle et le dévouement apostolique; le peuple de Rome, évangélisé par des missions dont les fruits ont surpassés les espérances; le règne de Dieu développé dans tous les ordres, dans toutes les classes, par l'exemple de toutes les vertus siégeant sur le trône; la sainte Eglise partout défendue dans ses droits, dans la personne de ses Pontifes et de ses ministres; un royaume entier réjoui et raffermi dans la foi par l'établissement de la sainte hiérarchie épiscopale; des concordats conclus avec plusieurs Etats catholiques qui ont voulu renouer les liens de l'unité avec la chaire éternelle; la liberté rendue à l'Eglise dans un grand empire, et un travail de délivrance qui se manifeste de tous côtés; plus de cinquante sièges épiscopaux créés dans l'ancien et le nouveau monde; une trentaine de vicariats apostoliques érigés dans des contrées dont la science con-

naît à peine le nom et la situation; dans l'Amérique méridionale, une résurrection dans le clergé, le corps des fidèles, et presque dans les gouvernements; dans l'Amérique septentrionale, le catholicisme faisant d'inévitables progrès, assurés par une hiérarchie de plus en plus nombreuse; enfin, dans le monde entier, une vénération, un amour pour le vicaire de Jésus-Christ, plus grands qu'à aucune autre époque, et qui suffiraient à immortaliser le pontificat du Pape bien-aimé et très-saint qui gouverne l'Eglise, et qui donnent à ce faible Evêque, à ce vieillard sans armes, une puissance plus assurée que n'en auront jamais les plus fiers et les plus puissants potentats.

Oni, ce sont là des merveilles dont il faut rendre à Dieu d'immortelles actions de grâce et qu'il ne faut jamais perdre de vue quand on veut apprécier le pontificat providentiel que Dieu, dans sa miséricorde, a donné à son Eglise au milieu de nos agitations et de nos terreurs, comme une douce espérance, comme un rempart contre les puissances malfaisantes de l'enfer et contre le génie du mal déchaîné sur la terre. Quand l'Eglise de Dieu est conduite par un saint Pape, le monde est bien près d'être sauvé. Espérons donc; mais aidons par nos prières et par un dévouement sans bornes le saint que Dieu nous offre et que Dieu seul peut nous donner.

Que si l'espérance qui remplit nos âmes était quelquefois ébranlée par les efforts incessants que font l'impunité et l'anarchie pour agiter la ville éternelle, et dont de récents et douloureux événements nous ont encore une fois révélé la haine et la fureur, rappelons-nous que Rome, siège de la chaire de vérité est un but perpétuel à la rage de l'enfer, que toutes les puissances des ténèbres sont conjurées contre elle, que l'hérésie, que le schisme, que toutes les doctrines anti-religieuses et antisociales, que le mensonge et l'erreur ont formé une ligue pour détruire le trône que Dieu y a fondé; et cette ligue, et cette rage, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elles existent, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elles travaillent à la ruine de cette pierre angulaire; il y a dix-huit siècles et jusqu'à la fin des temps il en sera ainsi; Rome est le siège d'une puissance militante. Elle combattra sans cesse; elle sera sans cesse combattue; mais dans cette guerre contre l'erreur et contre le mal, elle est assurée de vaincre et de triompher. Que les catholiques songent à cette vérité consolante, quand leur cœur se sentira attristé par les cris de rage, par les calomnies, par le concert de malédiction que l'enfer vomit contre la sainte Eglise de Rome et contre son saint et vénéré Pontife.

—Bien que plus calme depuis quelque temps, Rome est encore en proie à de sourdes agitations qui se traduisent en actes d'agression.

Le 15 juin, au moment où la procession de Saint-Antoine traversait le Corso pour retourner à l'Eglise des Saints-Apôtres, une assez forte explosion se fit entendre dans l'intérieur du café Vénitien, qui se trouve situé à l'angle de la place Sciarra et de la rue qui conduit à Saint-Ignazio. La genlarmerie, qui accompagnait la procession, accourut aussitôt. Tout le café était en émoi; un officier français venait de prendre un cigare dans la boîte du limonadier, et au moment où il l'allumait, ce cigare avait éclaté entre ses mains avec un bruit semblable à un coup de pistolet. Le limonadier avait pris ces cigares chez le marchand de tabac voisin; celui-ci les avait pris à la régie; enfin, par suite de perquisitions faites avec beaucoup d'activité, l'on a trouvé dans les bureaux même de la régie des paquets de cigares enveloppés et cachetés du timbre de l'administration, qui contenaient un certain nombre de cigares préparés à vec un tube de fer blanc contenant de la poudre fulminante. Cette découverte a amené plusieurs arrestations.

M. Marco-Evangelisti, chancelier de la sainte-consulte, a été frappé le même soir par le fer d'un assassin, au moment où il sortait de la maison d'un de ses amis qui demeure dans la rue de la Pédicativa. A peine s'est-il senti frappé, qu'il s'élança à la poursuite de l'assassin qui s'enfuyait dans le dédale de petites rues qui enveloppe la place Saint-Marc. Plusieurs fois il fut sur le point de l'atteindre; mais, épuisé par la perte de son sang, il vint tomber non loin de la pharmacie des Polacchi, où il reçut les premiers soins. Transporté chez lui, l'on crut d'abord que la blessure n'avait pas de gravité; mais, dans la nuit, les vomissements de sang indiquèrent que son état était désespéré. Il vécut, cependant, jusqu'au surlendemain, à sept heures du matin. L'autopsie fit connaître que la blessure avait été faite au moyen d'une lame de stylet effilée et tranchant des deux côtés.

—Au nombre des objets d'art exposés à la France, figure l'Album de la société des gens de lettres. Il se compose de deux gros volumes: l'un d'autographes, l'autre de dessins. Le plus grand nombre de ceux qui, en France, ont un nom dans les lettres et les arts, a concouru par une œuvre inédite à l'édification de ce monument remarquable, qui figurera dignement dans les annales artistiques et littéraires. Cette album sera apprécié en Angleterre. La reine et le prince Albert, après avoir superficiellement feuilleté cet album au bâtiment de l'exposition, ont voulu qu'il passât deux jours au palais de Buckingham.

(Du Journal de Québec.)

Les examens du Séminaire de Nicolet, ont eu lieu le 14 et le 15 du courant. Ils étaient présidés par un des plus dignes élèves de cette institution, Monsieur de Tion, autour duquel se trouvaient réunis un grand nombre de membres du clergé. La vaste salle destinée aux exercices pouvait à peine contenir la foule accourue de toutes les parties du dis-

trict des Trois-Rivières pour assister à cette fête littéraire.

L'attente publique e été pleinement satisfaite; les élèves ont répondu parfaitement bien aux questions qui leur ont été adressées. Toutes les classes ont rivalisé d'efforts pour soutenir l'honneur de cette belle institution, et pour prouver que les études y sont aussi fortes et aussi florissantes que jamais. Qu'il nous soit permis de signaler particulièrement plusieurs élèves de physique dont les thèses ont été soutenues d'une manière brillante; et quelques jeunes botanistes qui ont fait preuve de connaissances étendues et dans la botanique générale, et dans la botanique spéciale du Canada.

Nous devons offrir nos félicitations aux directeurs et aux professeurs de cette maison, sur les succès qui viennent de couronner leurs efforts dans la mission par fois pénible, mais toujours si honorable de l'enseignement.

—On nous écrit de Toronto, que le parlement ne sera pas prorogé avant le 10 ou le 15 du mois prochain. La même lettre nous apprend que le rapport des commissaires chargés de s'enquérir sur l'administration sur l'Hôpital de la Marine s'imprime à 1000 exemplaires.

Marché Bonsecours.

Table with market prices for various goods including flour, grain, oil, and meat. Columns include item names and prices in dollars and cents.

ANNONCES.

ACADEMIE DE BEAUHARNAIS. L'EXAMEN public de cet établissement aura lieu le 21 du courant. Il sera suivi de la distribution solennelle des PRIX. Les amis de l'éducation sont priés d'y assister. Beauharnais, 22 juillet 1851.

AUX INSTITUTEURS. ON a besoin dans la PAROISSE ST. PATRICK Township de HERRINGTON, d'un ou de deux INSTITUTEURS catholiques, bien qualifiés, et sachant le FRANÇAIS et l'ANGLAIS, pour des ECOLES ELEMENTAIRES. S'adresser au Missionnaire du lieu. Montréal, 18 Juillet 1851.

SEANCES LITTERAIRES DU COLLEGE DE MONTREAL. 1ère. SEANCE le 29 du courant à 8 h. A. M. 2de. 1 P. M. 3ème. 30 S. A. M. Séance de la distribution des PRIX le 30 du courant à midi. Les PORTES seront ouvertes à toutes les personnes qui désirent honorer ces séances de leur présence. La rentrée des pensionnaires est fixée au 16 de septembre; et le lendemain matin à 8 h. se fera l'ouverture des classes. Montréal, 15 Juillet 1851.

COLLEGE JOLIETTE. L'EXAMEN public de cet établissement aura lieu le 29 et le 30 du courant. Il sera suivi de la distribution solennelle des PRIX après laquelle commenceront les VACANCES qui se termineront le 23 SEPTEMBRE prochain. Les parents des élèves et les amis de l'éducation sont priés d'y assister. E. CHAMPAGNEUR, Pres. Industrie, le 11 Juillet 1851. ON DEMANDE des renseignements sur une jeune fille de 14 ans du nom de ELIZABETH McGRADY. Toute information la concernant sera reçue avec beaucoup de reconnaissance par sa mère. S'adresser au Bureau des Melanges Religieux.

DEPARTS DE LIVERPOOL

Table of steamship departures from Liverpool to New York, listing ship names, departure dates, and arrival times.

GYMNASE

ACADEMIE D'ARMES

Tenus par M. REY, Rue Notre-Dame, 49. Montréal, 4 Juillet 1851.

J. J. E. BIBAUD, AVOCAT.

Petite rue St. Jacques, No. 37. Montréal, 24 juin 1851.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique et de Saugnet. Montréal, 9 Nov. 1850.

F. X. DERMÈ, Horloger, à 3 portes de l'évêché.

REPERTOIRE DE L'ORGANISTE

REGUEIL DE CHANT GREGORIN

A l'usage des Eglises du Canada, CONTENANT :

LES MESSES DE GRADUEL, tous les HYMNES ET PROSES, les HYMNES ET ANTIENNES en l'honneur de la Ste. Vierge, sur les AIRS anciens et nouveaux, aussi tous les TONS DE PROCESSION.

Ce recueil, après avoir été soigneusement examiné, a été honoré de l'approbation de S. G. MONSIEUR l'Evêque de Montréal. Il est maintenant sous presse, et paraîtra sous format in-folio d'environ 125 pages.

Organiste de la Paroisse de N. D. de Montréal. Montréal, 10 Mai 1851.

PEINTURES HUILES, ETC.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général et à l'honneur de les informer qu'il a ouvert un magasin au no. 97, rue St. Paul où il tiendra constamment un assortiment général des meilleures PEINTURES, HUILES, BROSSES et PINCEAUX, aux plus bas prix, et il espère par sa ponctualité mériter l'encouragement de ses compatriotes et amis.

Tous ordres pour ouvrages seront reçus au No. 97, rue St. Paul, ou au No. 16, rue de l'Inspecteur, faubourg des Récollets, et exécutés dans le plus court délai. MICHEL MOSES. Montréal, 13 Mai 1851.

LIVRES NOUVEAUX

POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

Les soussignés viennent de recevoir par Great Britain Pearl, Wealth et John Bull leur assortiment de LIVRES DE PIETE, LITTÉRATURE, DROIT, MÉDECINE, etc., etc.; la collection est très-considérable et le choix tant sous le rapport des ouvrages que sous celui des reliures et des prix ne laisse rien à désirer.

DE PLUS Chandelières, Croix de Procession et d'Autel, Calices, Ciboules, Ostensoirs, Bénitiers, Barettes, Instruments de paix, Chasubles, vases pour fleurs en porcelaine, Statuettes diverses aussi en porcelaine, Veilleuses, etc., etc. E. R. FABRE, ECR. Rue St. Vincent, N. 2. 3. Montréal, 23 Mai, 1851.

IMAGES NOUVELLES.

Les Soussignés ont reçu directement de France au-delà de 25,000 FEUILLES IMAGES, assorties de grandeur et qualités, qu'ils offrent à des prix excessivement réduits. E. R. FABRE, et Cie. Rue St. Vincent, N. 2. 3. Montréal, 23 Mai, 1851.

CHAPEAUX FRANÇAIS.

Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE HOMME, 1re. qualité, pour MM. du Clergé, prix 25c. E. R. FABRE, et Cie. Montréal, 3 Mai, 1851.

CAPISSÉS FRANÇAISES de 8 sous à 10 chelins le rouleau.

À VENDRE par F. R. FAZEL et Cie. Montréal, 11, 1851.

L. LESAGE, Professeur de Français, de Latin, de Mathématique et de Tenue de Livres. Coin des Rues St. Denis et Laguchetière, No. 2. Montréal, 20 Juin 1851.

AVIS.

NOUVEAU Recueil de 136 cantiques bien choisis et dont le prix est à la portée de tout le monde. Il ne coûte que six sous l'exemplaire. Maintenant à vendre chez J. M. LAMOTHE, Libraire. Montréal, 30 Mai 1851.

Le Soussigné informe les Messieurs du Clergé et les Marguilliers des Fabriques qu'il vient de recevoir de France le complément de ses commandes contenant un grand assortiment d'ORNEMENTS D'ÉGLISE de toute description. CALICES, CIBOIRES d'argent, OSTENSIRS, VASES, CHANDELIÈRES, CROIX, CHRISTS de diverses grandeurs, VIN BLANC pour le St. Sacrifice de la Messe, reconnu pour être pur, ENCENS, CIRE blanche et jaune. Le tout sera vendu aux prix les plus réduits. JH. ROY. Montréal, 30 Mai 1851.

LIVRES NOUVEAUX.

Le Soussigné vient de recevoir directement de France par le navire FIDÉLITÉ venant de Bordeaux, une superbe collection de LIVRES DE PRIÈRES, de DÉVOTION et d'HISTOIRE, avec une variété très-étendue d'IMAGES et GRAVURES de tous prix et pour tous les goûts. Il invite Messieurs les Curés, Marchands, Instituteurs, et le public en général à visiter son établissement. Ils y trouveront un bon choix de livres pour les Bibliothèques, pour les récompenses et pour les besoins ordinaires des familles.

Papeterie de toute espèce, tapisserie, chapellets, médailles, croix, parfumerie, etc. et une foule d'autres articles qu'il serait trop long de détailler ici. J. BRE. ROLLAND. Montréal, 20 Mai, 1851.

ATTENTION

Livres de Prières nouvellement arrivés de France. Le Soussigné très-reconnaissant du grand encouragement que les MM. du Clergé et le Public en général lui ont accordé jusqu'à ce jour, profite avec joie de cette même occasion pour leur annoncer qu'il vient de recevoir sa collection de LIVRES DE PRIÈRES, richement reliés et faits dans les meilleurs goûts de France, TELS QUE :

- Paroissien Romain, Journée du Chrétien, Formulaire, Ange Conducteur, Visite au St. Sacrement, Combat de la Croix, Combat Spirituel, CHAPELETS, MÉDAILLES, Croix et Coeurs en Argent, Porte Reliques en or, en cuivre, Crucifix de toutes grandeurs en ivoire, bronze et cuivre, Bénitiers de tous les goûts.

Une très-grande collection d'IMAGES, en dentelle et en feuille, colorées, maintenant à la disposition de ses acheteurs, et le tout soigneusement choisi par lui-même à Paris, et vendu à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS. J. M. LAMOTHE, Libraire. Montréal, 20 Mai, 1851.

AVIS AUX ABONNÉS

L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL

DE LA MINERVE.

La maladie du propriétaire de l'Album a causé du retard dans la publication de ce Recueil Littéraire depuis le commencement de la présente année, sans compter que les grandes améliorations et les changements à y faire ont dû nécessairement occasionner un surcroît de travail et de dépense. Les abonnés de l'Album cependant ne perdront rien pour attendre, et aussi prochainement que possible ils recevront les numéros de Janvier et Février qui seront suivis régulièrement et mensuellement des autres livraisons. Montréal, 25 Février 1851.

LIBRAIRIE ET RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage. Il tient en mains un bon assortiment de livres d'Église, richement reliés en velours, agrafés, aux coins dorés, et une grande variété d'autres livres gaufrés, dorés sur tranche.

TELS QUE Formulaire de prières, Paroissien Romain, Imitation de Jésus-Christ, Pensez-y-bien, Paroissien des Dames, Imitation de la Ste. Vierge, Mois de Marie, Images grandes et petites. Aussi tous les livres en usage dans les Ecoles Chrétienues, papier, plumes, encre, cire, bougies, crayons, doises, etc. Le tout à très-bas prix. Z. CHAPELEAU. Montréal, 27 décembre 1850.

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE.

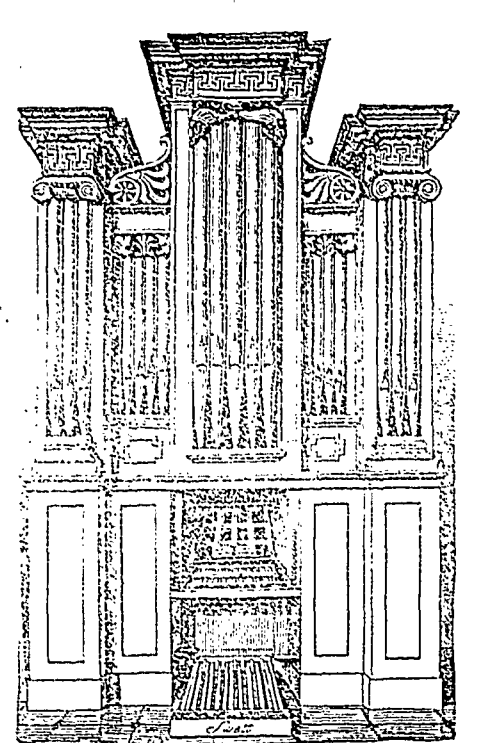
M. M. HERVÉON & Cie., sollicités par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire "l'Arthur" un ASSORTIMENT DE COGNAC et de VINS de qualités diverses, purs et généreux, qu'ils se proposent de vendre en gros et en demi gros, à des prix excessivement modérés. C'est l'occasion pour les amateurs et pour le public en général, de renoncer à ces mélanges funestes et corrosifs, ces mixtures destructives des santés les plus robustes. C'est aussi une opportunité pour MM. du Clergé, de se procurer un Vin pur, étranger à des ingrédients chimiques, et à des montans qui ne permettent même pas de donner un nom à certaines boissons détériorées jusqu'à leur essence. Adresse... MM. HERVÉON & Cie., coin des rues St. Vincent et Notre-Dame, N. 2. 3. Montréal, 3 Décembre, 1850.

ATTENTION!!!

AVENDRE, NEUVAIN

POUR SE PRÉPARER A LA FÊTE DE LA NAISSANCE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduit de l'Italien, d'après la dernière édition de Eome. PRIX : 2s. 6d. LA DOUZAINÉ. Montréal, 2 novembre 1851.



Au Clergé.

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur. Les TUYAUX de l'avant sont de métal doré; un double de clefs, et un jeu de pédales sont au nombre des accessoires, outre vingt variations du jeu musical dont suit l'énumération : Grand Orgue, Diapason double au-dessous de GGG, Diapason ouvert, Diapason d'arrêt, Dulciana, Principal, les douzième et quinzième positions du Sesquialtra et de la Cornette. Orgue de Chœur en Diapason d'arrêt et flûte. Orgue à crescendo avec diapason d'arrêt, Dulciana, Principal, Flûte, trompette, haut-bois, tremolo, et deux étouffoirs juxtaposés. L'instrument plus haut décrit conviendrait à une Église spacieuse, et est offert à l'examen des visiteurs à l'atelier du fabricant, rue St. Joseph, No. 10. Le prix en serait payé partie comptant, le reste à termes. Le Soussigné tient en mains un assortiment de PIANOS, MÉLODEONS, à 4, 4 1/2 et 5 octaves, dont les prix sont variés de £11 5 0 à £30. SAMUEL R. WARREN. Montréal, le 29 novembre 1850.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC. PAR F. X. VALADE, ECR.

CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné. L'ouvrage forme un Volume format in-12, contenant 200 pages. Le Soussigné a cru, en achetant le privilège de cet ouvrage pour le publier, se rendre utile aux Instituteurs, et au public en général, et il ose espérer d'en obtenir un prompt débit. P. GENDRON, IMPRIMEUR-LIBRAIRE. No. 29, rue St. Gabriel, Vis-à-vis l'Hôtel de Mme. St. Julien. Montréal, le 9 juillet 1850.

INSTITUTION POUR LES SOURDS-MUETS.

L'ÉCOLE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Côteau St. Louis, auprès de la Montagne de Montréal s'ouvrira le 16 Septembre. L'instruction sera donnée durant dix mois et demi, chaque année, aux conditions suivantes : Pour la pension et l'instruction, sans aucunes fournitures, cinq piastres par mois, payables d'avance, par trimestre. Si, outre la pension, on désire que l'établissement fournisse le lit, pourvoies au blanchissage, au raccommodage des vêtements et des chaussures, le prix sera de sept piastres par mois. Les soins du médecin et l'achat des livres, ardoises, cahiers, plumes, seront à la charge des parents. Lorsqu'il sera constaté par un certificat que l'élève, appartenant à une famille pauvre, sera pensionné et instruit pour la modique somme de quatre piastres par mois et il n'aura rien à payer pour les soins du médecin et les fournitures d'école. Les Sourds-Muets externes, qui seront incapables de payer, recevront l'instruction gratis. Montréal, ce 6 Septembre 1850.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. ST. GERMAIN qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et l'pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré. St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

AVIS AUX ORGANISTES.

Le Soussigné qui a touché l'orgue pendant 25 ans à la Cathédrale de Québec, a arrangé EN MUSIQUE tout ce qui se joue et se chante en fait de PLAIN-CHANT dans nos Églises. S'adresser à Québec à FRANÇOIS LÉCUYER, Organiste. Montréal, 10 mai 1851.

ATTENTION!

AVENDRE, NEUVAIN

POUR SE PRÉPARER A LA FÊTE DE LA NAISSANCE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduit de l'Italien, d'après la dernière édition de Eome. PRIX : 2s. 6d. LA DOUZAINÉ. Montréal, 2 novembre 1851.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES

ON imprime à cet établissement : LIVRES, ADRESSES, CARTES DE VISITE, INVITATIONS, CIRCULAIRES, ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE.

Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères neufs et dans le dernier goût. Tous les ouvrages demandés seront livrés à l'heure convenue et à des prix TRÈS-MODÉRÉS. S'adresser à l'IMPRIMERIE des Mélanges Religieux. Montréal, le 25 février 1851.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—£10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT. Et Dix-huit Directeurs. THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire. Bureau Local, Montréal. L'HON. JOSEPH BOURRET, PRÉSIDENT. JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-Président. Directeurs. WILLIAM WORKMAN, ECR. WILLIAM LYMAN, ECR. G. E. CARTIER, ECR., M. P. P. HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR. QUÉBEC.—Agent.—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA. Sorel.—R. Harrower, ECR. Melbourn.—Thos. Tait, ECR. St. Andrews.—Frank Fairbank, ECR. St. Hyacinthe.—Boucher de la Rivière, ECR. St. John's.—Charles Pierce, ECR. Trois-Rivières.—John Robertson, ECR. Huntingdon.—R. B. Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR. Stanstead.—F. Judd, ECR. Dunham.—Wm. Baker, ECR. Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, dépendance de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations. En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement actuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations. Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC OU SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on sera éligible pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont très-bas et que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre un tantôt d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge :

Table with 4 columns: AGE A ATTENDRE, 50, 55, 60, 65.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, écr., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie. Montréal, le 5 mars 1850.

HECTOR L. LANGEVIN, AVOCAT.

BUREAU, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse au-dessous de l'établissement de la Minerve. Montréal, 8 novembre 1850.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont surtout dignes de leur attention : Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0; Bibliothèque instructive et amusante, format in-18°, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5; Et enfin : Bibliothèque catholique de Lille, format in-18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0. Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande. E. R. FABRE et Cie, Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, le 9 juillet 1850.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES:

MR. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Francisco, (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR, il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec voilà plusieurs années pendant l'espace de deux ans. S'adresser à M. Louis Plamondon, marchand, rue St. Paul, No. 122. Montréal, 27 septembre 1850.

COLLEGE JOLIETTE.

ÉTUDES de cet établissement, se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit : 1ère Année.—Éléments des deux langues; (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie. 2me Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues. 3me Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenu de son livre (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues. 4me Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues. 5me Année.—Philosophie (logique, métaphysique, morale).—Architecture.—Economie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante. La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. . . £3 0 0 Musique { Piano. £3 0 0 Les autres instruments £1 10 0 Dessin. £0 5 0 Abonnement à la bibliothèque. . . £0 2 6 L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, boutonnant jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes; ceinture noire. Rev. E. CHAMPAGNEUR, P're. Directeur. Rev. A. THIBAUDIER, P're. Procureur. Montréal, le 17 septembre 1850.

CONDITIONS :

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . £0 2 6 Chaque insertion subséquente, 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . 0 3 6 Chaque insertion subséquente, 0 0 11 Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne, 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 0 0 1 L'on traite de gré à gré pour les annonces fréquentes ou qui doivent paraître longtemps. Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL. . . MM. E. R. Fabre et Cie., Libraires, Trois-Rivières, Val. Guillet, écr., N. P. Québec, . . . L. Gill, P're., V. Ste. Anne, . . . M. F. Pilote, P're. Direct. Rivière du Loup, M. L. Baribeau. St. Athanase, M. J. Dacier. Bureau de Rédaction : Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Miggonne et St. Denis.

JOSEPH LAROCQUE, PRÊTRE, Recteur-en-Chef (Évêché de Montréal.)

IMPRIMEUR JOSEPH RIVET Coin des rues Miggonne et St. Denis.